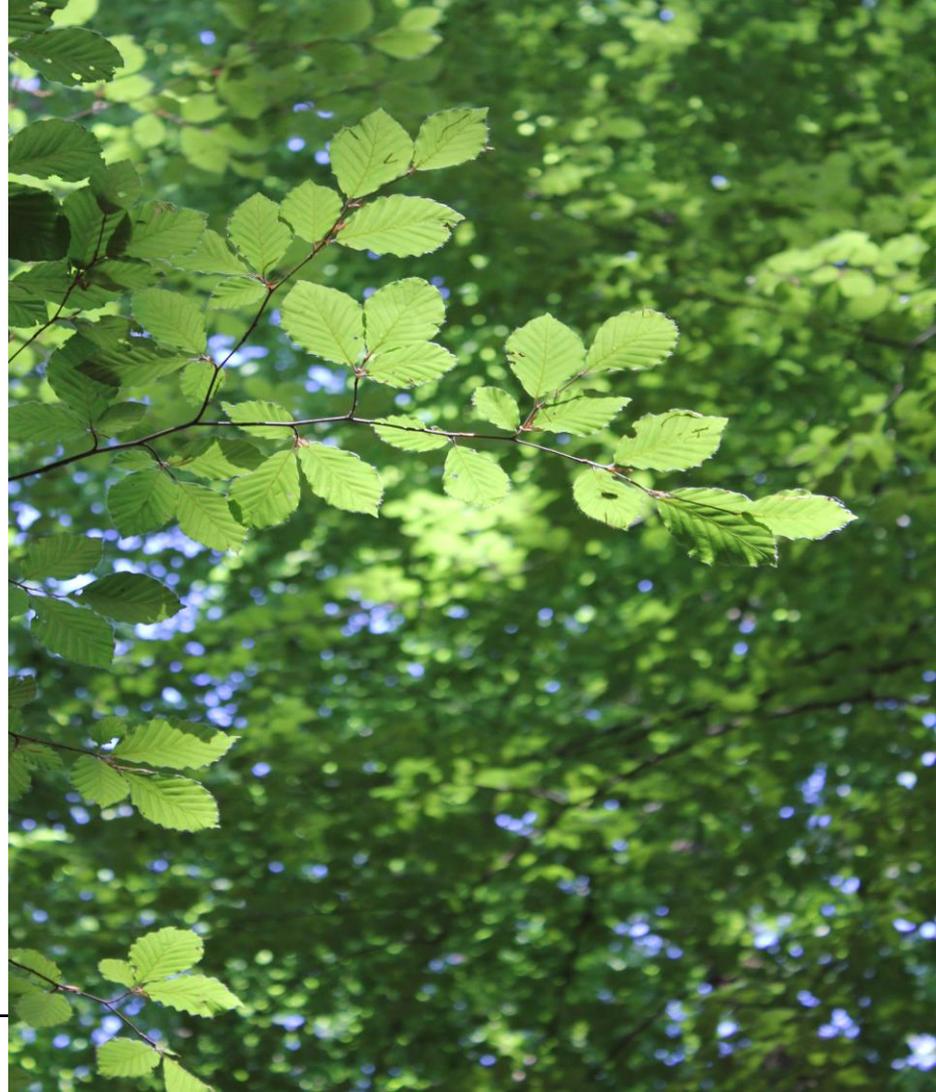


Colloque FNE Île-de-France
*« Pour la survie des forêts
franciliennes : Anticiper et Agir »*
8 juin 2023

Pierre-Emmanuel SAVATTE
Chef du Service régional de la forêt et du bois, de la
biomasse et des territoires



Le service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires

Les principales missions

- Valoriser et Protéger le patrimoine forestier
- Promouvoir l'utilisation du Bois d'œuvre et des autres matériaux biosourcés, du Bois énergie... (Bioéconomie)
- Soutenir les acteurs de la filière (France 2030...)

La forêt francilienne au cœur de multiples enjeux

CHASSE

Maintenir un équilibre forêt-gibier et
éviter les dégâts de gibier sur les
cultures

PRODUITS BOIS

Bois énergie, matériaux, construction,
cueillette, chimie... fort potentiel de
substitution

RESERVOIR DE BIODIVERSITE

Espace refuge et élément constitutif de la TVB

ATTENUATION ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Puits de carbone, îlots de fraîcheur

PROTECTION DES SOLS/EAUX

Lutte contre l'érosion, filtration de la
pollution, formation des sols

LOISIRS

Forte valeur patrimoniale et sociale : **forêt =**
« bien commun et universel »



la forêt

En Île-de-France

263 000 ha

riche en biodiversité...

23

essences d'arbres
forestiers



23%
du territoire
francilien

part de la
surface boisée
des départements



À qui
appartiennent
les forêts?

Privés
67 %

Collectivités
(publiques) 6 %
État 27 %
(domaniales)

148 000 propriétaires

96 % d'entre eux possèdent moins de 4 ha

64 % de la surface du réseau Natura 2000
est constituée de forêts
62 120 ha de forêts classées en forêts de
protection

une fréquentation et des
attentes sociales fortes :

80 millions de visites par an en forêts
domaniales

Forte opposition sociale aux coupes



quelles sont
les principales espèces?

94 %
de feuillus

6 %
de résineux

Chêne Frêne Chataigner

on prélève en forêt :

742
mille m³
de bois

dont la moitié est commercialisée :

53 %

bois énergie 63 %
bois d'oeuvre 30 %
bois industrie 7 %

de la production
biologique annuelle
est prélevée

la filière forêt-bois :

gènère

11 200
emplois

1^{ère} transformation quasi-inexistante

96

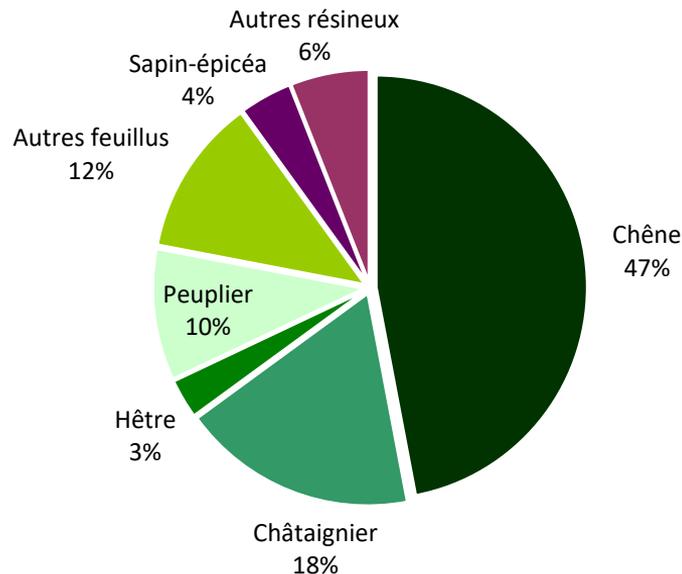
nombre de chaufferies
biomasse en fonctionnement

8 %

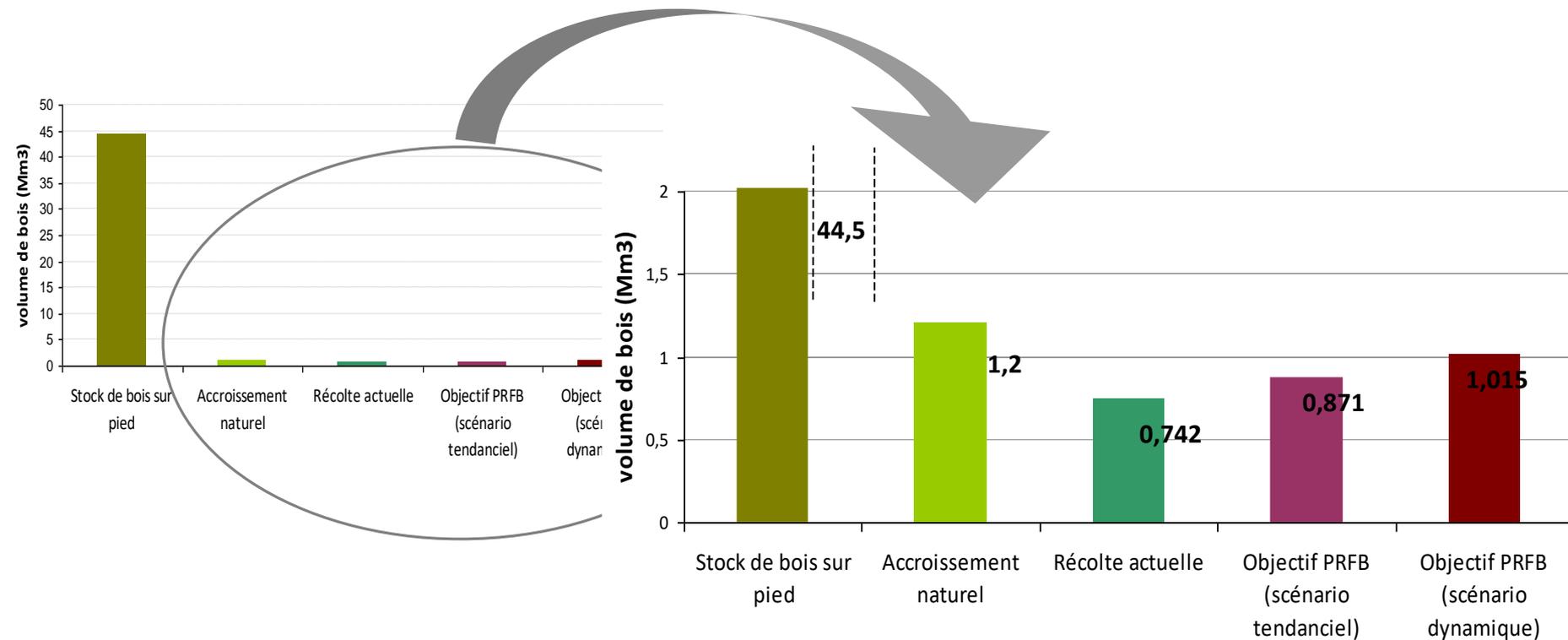
part des maisons
individuelles en bois



Essences forestières représentées en Île-de-France



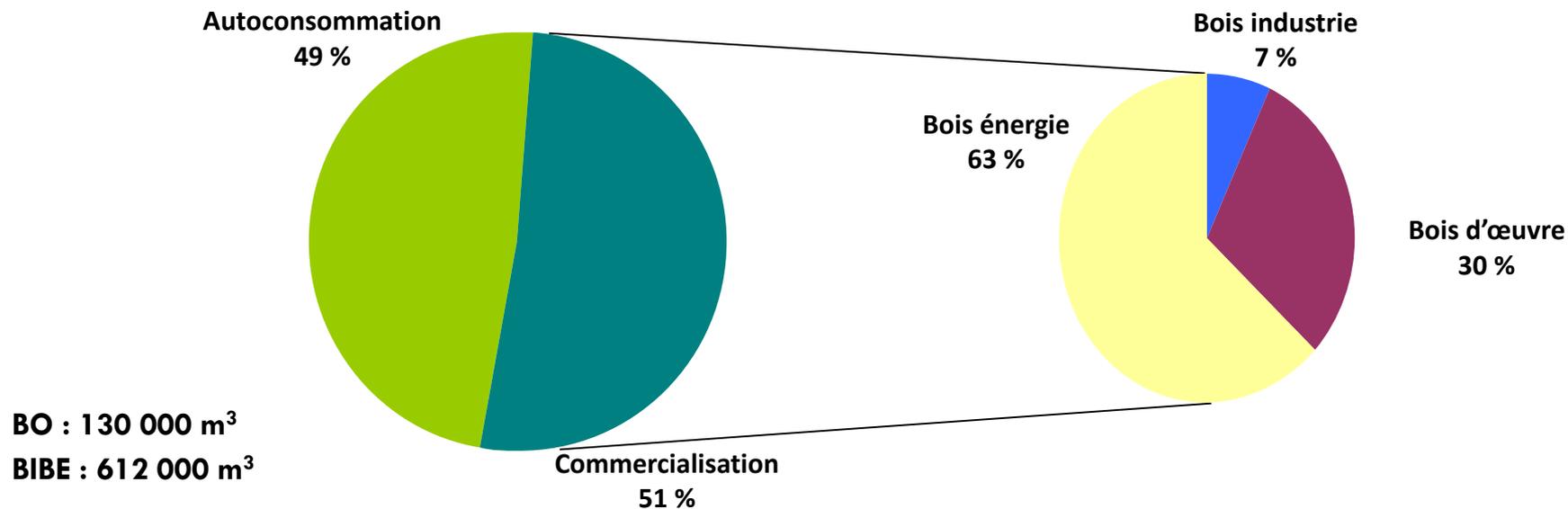
Les prélèvements de bois en Île-de-France

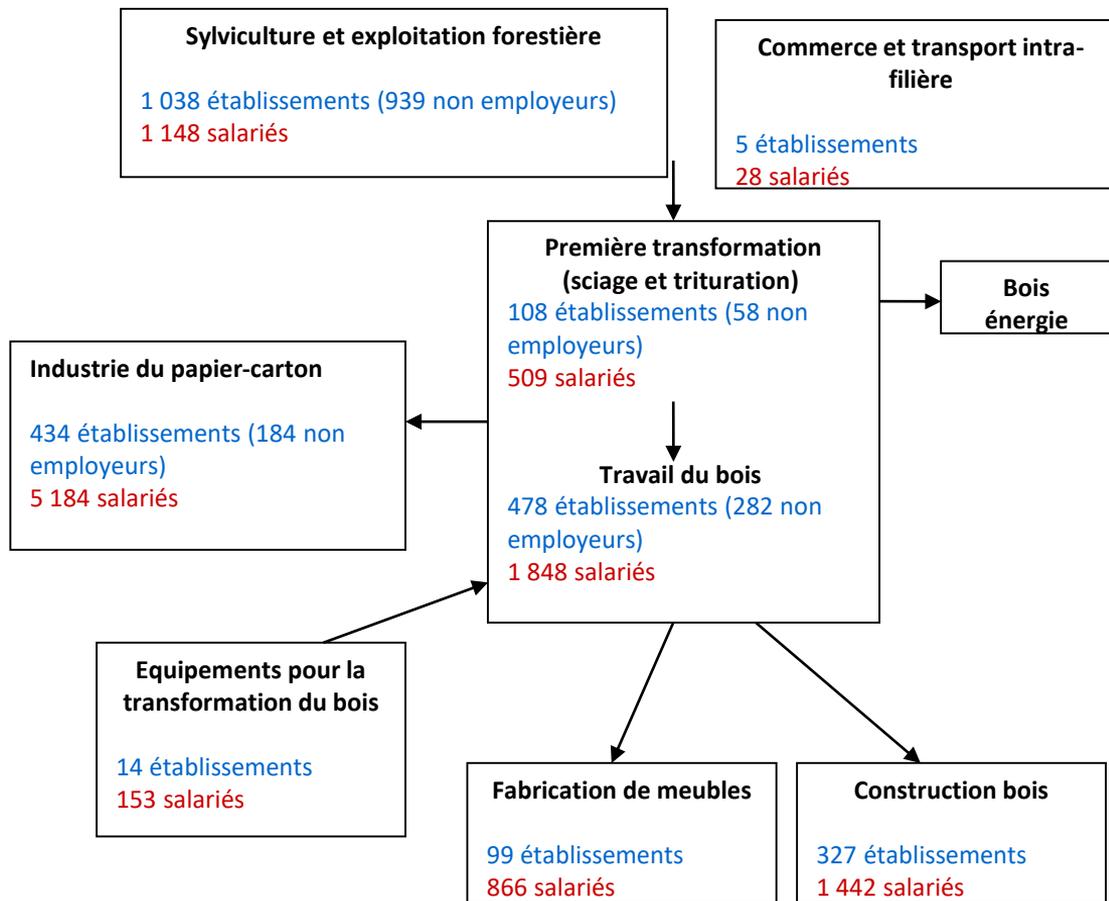


La récolte de bois en Île-de-France

Sur les 742 000 m³ de bois prélevés en Île-de-France,

381 000 m³ sont commercialisés et 361 000 m³ sont autoconsommés





En 2012, l'INSEE recensait **11 200 emplois directs** répartis dans 2 500 établissements, **8 / 10 salariés dans des sièges sociaux** (ex : industrie du papier carton).

La filière forêt-bois francilienne

1^{ère} transformation quasi absente en Île-de-France

- « 5 » scieries : 2 000 m³ sciés/an
- « Inadaptation » entre la ressource régionale et la demande
- Coût du foncier, acceptation sociale

2nde transformation : fort potentiel de la construction bois

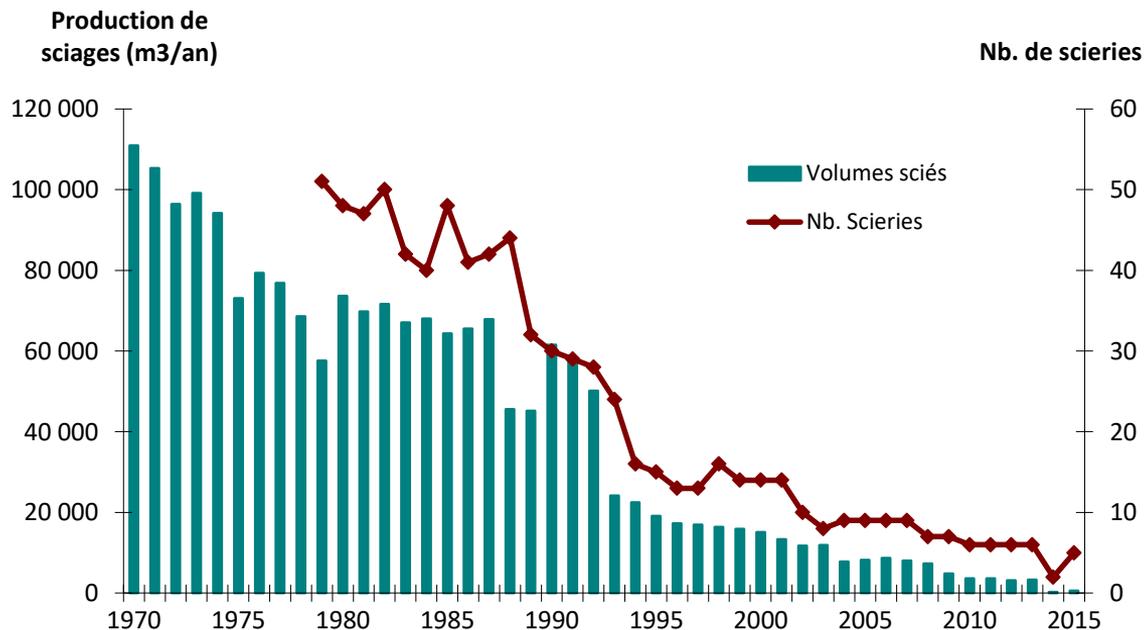
- Bois particulièrement adapté à l'isolation/extension/surélévation en ville + enjeux de la neutralité carbone
- Loi du Grand Paris : construction de 70 000 logements par an
- SRCAE : 125 000 logements à rénover par an (rénovation énergétique)

Bois énergie : 2 secteurs distincts

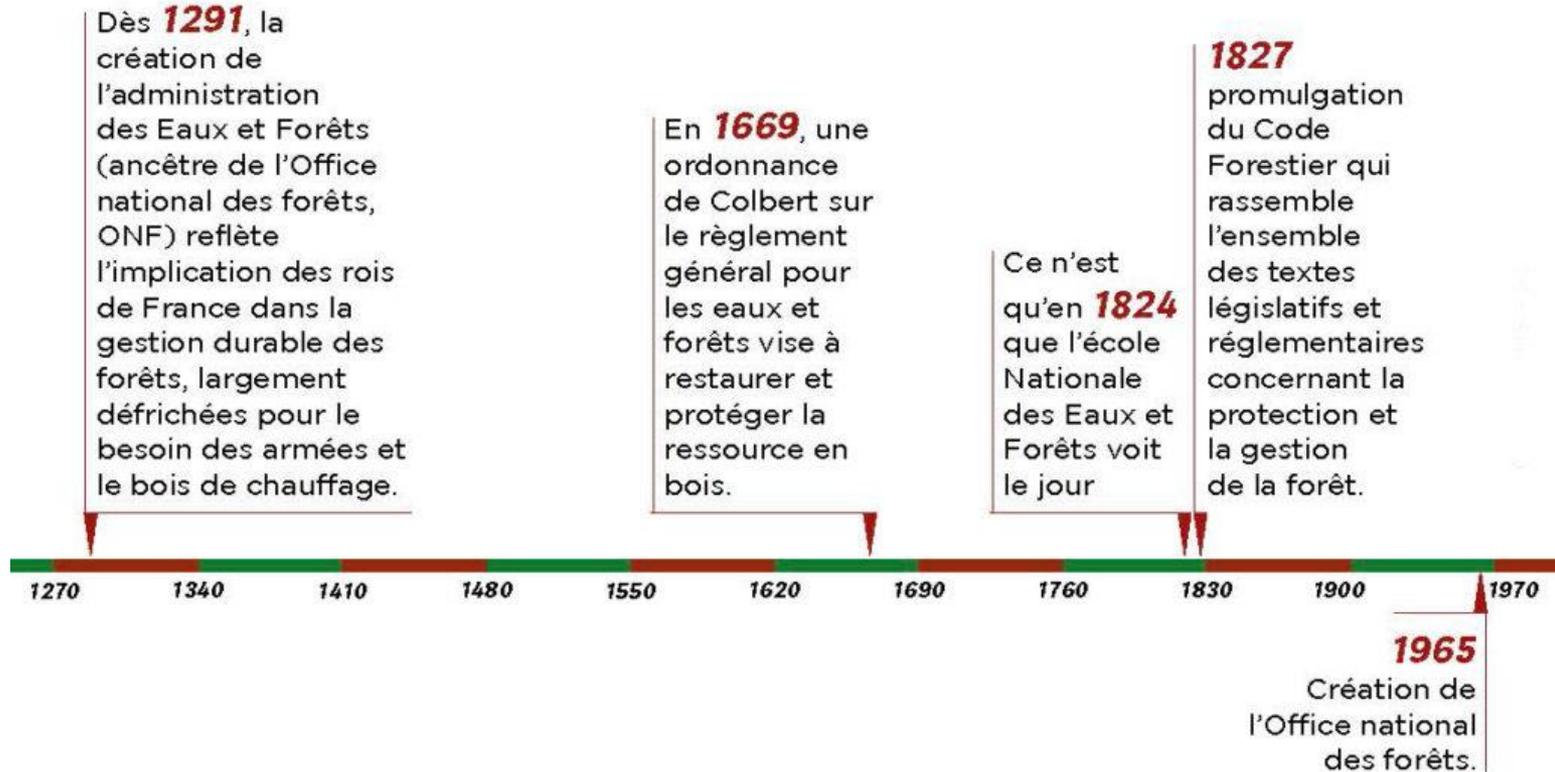
- Chauffage collectif et industriel : une filière en plein essor (96 chaufferies biomasse en fonctionnement en 2018)
- Chauffage individuel : dominé par l'autoconsommation (moitié du Bois énergie prélevé)



Diminution du nombre de scieries



Origine du droit forestier



Le Code forestier, les grands principes

Les forêts, bois et arbres sont reconnus d'intérêt général

La politique forestière relève de la compétence de l'Etat en concertation avec les collectivités territoriales

Le Code forestier cadre les principes de la gestion forestière et veille à :

- **La protection et la mise en valeur des bois et forêts dans le cadre d'une gestion durable ;**
- **L'adaptation des essences forestières au milieu, en prenant en compte la problématique du changement climatique ;**
- **L'optimisation du stockage de carbone, (objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050);**
- **La régénération des peuplements forestiers en tenant compte de l'équilibre sylvo-cynégétique ;**
- **la protection de la ressource en eau et de la qualité de l'air par la forêt ;**
- **la protection ainsi que la fixation des sols par la forêt ;**
- **A la satisfaction des besoins des industries du bois ;**
- **Au développement des territoires ;**
- **A la promotion de l'utilisation de bois d'œuvre provenant notamment de feuillus ;**

La politique forestière a pour objet d'assurer la gestion durable et la vocation multifonctionnelle, à la fois écologique, sociale et économique, des bois et forêts. [...]

La gestion durable et multifonctionnelle de la forêt francilienne

*« La gestion durable et multifonctionnelle est la gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés d'une manière et à une intensité telle qu'elles **maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales et cela sans porter préjudice à d'autres écosystèmes.** »*

Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe, Helsinki 1993

Le Code forestier sa déclinaison pratique .

Cadrage national

Un **programme national de la forêt et du bois** précise les orientations de la politique forestière [...], Il détermine des objectifs économiques, environnementaux et sociaux

Cadrage régional

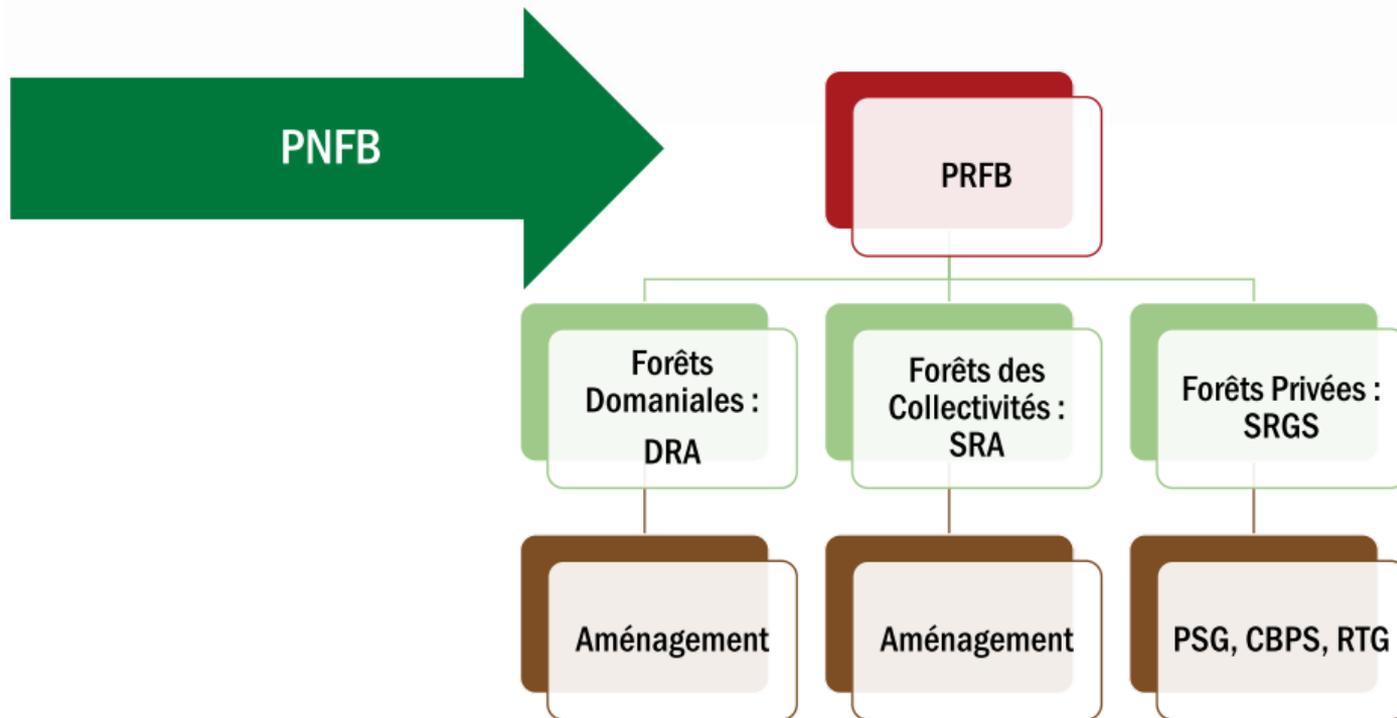
Un **programme régional de la forêt et du bois** adapte à chaque région les orientations et les objectifs du programme national de la forêt et du bois. Il fixe, par massif forestier, les priorités économiques, environnementales et sociales Il précise les conditions nécessaires au renouvellement des peuplements forestiers notamment au regard de l'équilibre sylvo-cynégétique.



**PROGRAMME REGIONAL DE LA FORET ET DU
BOIS D'ÎLE-DE-FRANCE**
2019-2029



Les documents de cadrage de la gestion forestière



Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt





MERCI POUR VOTRE ATTENTION

